

FONDATION

DU

MONUMENT AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE

ET

OSSUAIRE DE NAVARIN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 16 MAI 1933

PRÉSIDENT FONDATEUR : GÉNÉRAL GOURAUD

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la délibération, en date du 25 mars 1933, de l'Assemblée Générale de l'Œuvre de guerre dite « Comité d'érection d'un monument aux morts des Armées de Champagne », dont le siège est à Paris et qui a été autorisée par arrêté ministériel du 14 mai 1923, conformément à la loi du 30 mai 1916, tendant à la transformation de cette œuvre en fondation dite : « Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin » avec attribution de tout son actif mobilier et immobilier à la fondation nouvelle, sous réserve de la reconnaissance de celle-ci comme établissement d'utilité publique ;

La demande présentée par la fondation dite « Monument aux morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin », dont le siège est à Paris ; ensemble les statuts, le projet de budget de la fondation et les autres pièces de l'affaire ;

L'avis du Préfet de la Seine en date du 22 janvier 1932 ;

L'avis du Ministre des Pensions en date du 21 mai 1932 ;

L'article 5 de la loi du 4 février 1901, et l'article 12 de la loi du 30 juin 1923 ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et de la Santé Publique du Conseil d'Etat entendue

DÉCRETE :

ARTICLE PREMIER. — La fondation dite « Monument aux morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin », dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de cette Fondation tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ARTICLE II. — Le délégué de la fondation dite « Monument aux morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin » est autorisé à accepter, au nom de la fondation, l'actif mobilier et immobilier de l'œuvre de guerre dite « Comité d'érection d'un monument aux morts des Armées de Champagne »,

autorisée par arrêté ministériel du 14 mai 1923, actif comportant :

a) Les terrains ci-après :

Sur la commune de Ste-Marie à Py :

Parcelle de terre de 9 ares 20 cent., cadastrée section D-108	
— 67 ares 50 — au lieu-dit Corva	
— 31 — 75 — cadastrée 1080-1081 p.	
— 88 — 30 — — 1065 p.	
— 18 — 20 — — 1068 p.	
— 36 — 50 — — 1067 p.	

Sur la Commune de Souain :

Parcelle de terre de 1 hectare 68 ares 90 centiares, cadastrée section A n° S 1 p. - 6 p. - 8 p.

b) Le Monument et l'Ossuaire édifiés à Navarin ;

c) Les valeurs ci-après :

1.350 fr. de rentes perpétuelles 3% ;
1.912 fr. 50 de rente 4,5% 1932 ;
80 fr. de rente 4% 1917.

ARTICLE III. — Il est déclaré que la libéralité dont l'acceptation est autorisée par l'article précédent, bénéficiera de l'exemption prévue par le paragraphe 2 de l'article 12 de la loi du 30 juin 1923 visant les dons et legs faits à des œuvres d'érection de monuments pour les morts de la Grande Guerre.

ARTICLE IV. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret dont il sera fait mention au *Journal Officiel*.

Fait à Paris, le 16 mai 1933.

Signé : Albert LEBRUN.

Par le Président de la République

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : Camille CHAUTEUPS.

2^{he} 51 45
2. 38 90
7. 20. 85

STATUTS

I

BUT DE L'ŒUVRE

ARTICLE PREMIER. — L'Etablissement dit *Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin* fondé en 1923, a pour but :

d'assurer la garde et l'entretien du Monument élevé à la mémoire des Morts des Armées de Champagne,

d'aménager dans la crypte de ce Monument des ossuaires destinés à recevoir les ossements des militaires retrouvés sur l'ancien front de Champagne,

d'assurer la sépulture perpétuelle aux militaires inhumés dans la crypte du Monument,

d'assurer la fourniture de drapeaux destinés à flotter sur les cimetières du front de Champagne;

Il a son siège à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Etablissement consistent : dans l'organisation de conférences, quêtes, souscriptions, etc., et tous autres moyens légaux en son pouvoir.

II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ART. 3. — L'Etablissement est administré par un conseil composé de la façon suivante :

1° Deux membres de droit : un représentant du Ministre de l'Intérieur et un représentant du Ministre des Pensions.

2° 14 membres élus pour 9 ans par le Conseil lui-même, et qui sont actuellement :

1° M. le Général GOURAUD.

2° M. le Général EON.

3° M. BOUCHER.

4° M. Gaston CHEZEL.

5° M. Claude CHAMPEIN.

6° M. Henri CHABASSE.

7° M. DREUX.

8° Mme LEVYLIER.

9° Mme MARGARITIS.

10° M. le Colonel ROLLAND.

11° M. BEAUCOURT.

12° M. REVERDEN.

13° M. DROUET.

14° M. MEYNADIES.

Ces membres élus sont renouvelés par tiers tous les trois ans. Lors des premiers renouvellements, les noms des membres restants seront désignés par la voie du sort.

Il est procédé à l'élection dans la séance qui suit celle où le mandat des administrateurs sortants a pris fin.

Les pouvoirs des membres sortants peuvent être indéfiniment renouvelés.

En cas de décès ou de démission d'un membre élu du Conseil d'administration, il sera pourvu à son remplacement dans les deux mois et dans les conditions ci-dessus spécifiées. La durée des fonctions de ce nouveau membre prend fin à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

ART. 4. — Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire général adjoint, d'un Trésorier.

Le Bureau est élu pour 9 ans et toujours rééligible, sous réserve des effets du renouvellement partiel ci-dessus prévu du Conseil d'Administration.

ART. 5. — Le Conseil se réunit au moins une fois tous les

3 mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ART. 6. — Toutes les fonctions des membres du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

III

ATTRIBUTIONS

ART. 7. — Le Conseil d'administration entend le rapport que le Bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et la marche de l'Etablissement.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos, qui lui sont présentés par le Trésorier, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur la proposition du Bureau et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le rapport annuel sur la situation de l'Etablissement, ainsi que les budgets et comptes, sont adressés chaque année au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Pensions.

ART. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Etablissement est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Secrétaire général ou à son défaut, par son Secrétaire général adjoint.

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Les comptes de sa gestion sont soumis à l'approbation préfectorale.

ART. 9. — Les délibérations relatives à l'acceptation de dons et legs, aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles à l'aliénation de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunt, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux de plus de dix-huit ans, ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

IV

RESSOURCES ANNUELLES ET FONDS DE RESERVE

ART. 10. — Les ressources annuelles de l'Etablissement se composent :

1° du revenu du fonds de réserve,

2° des subventions qui peuvent lui être accordées,

3° du produit des quêtes, ventes de charité, concerts, vente de cartes postales, timbres, etc., et des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ART. 11. — Le fonds de réserve comprend :

1° la dotation, qui se compose :

a) De terrains énoncés ci-dessous :

Sur la commune de Sainte-Marie à Py :

Parcelle de terre de 9 ares 20 cadastrée Section D 1081 p.

— 67 ares 50 lieudit Corva.

— 51 ares 75 cadastrée 1080-1081 p.

— 88 ares 30 cadastrée 1065 p.

— 18 ares 20 cadastrée 1068 p.

— 26 ares 50 cadastrée 1057 p.

Sur la commune de Souain :

Parcelle de terre de 1 ha 68 ares 90 cadastrée Section A n° 1 p, 6 p, 8 p.

b) D'un Monument et d'un Ossuaire édifiés à Navarin.

c) D'un portefeuille comprenant les valeurs suivantes :

1.350 fr. Rentes perpétuelles 3 o/o;

1.912 fr. 50 Rentes perpétuelles 4 1/2 o/o 1932;

80 fr. Rentes perpétuelles 4 o/o 1917.

Le tout constitué en fondation par délibération en date du 25 mars 1933 du Comité d'érection du Monument aux Morts des Armées de Champagne, en vue de la reconnaissance de l'Etablissement comme établissement d'utilité publique.

2° Le produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale;

3° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles.

ART. 12. — Les capitaux mobiliers dépendant du fonds de réserve seront placés en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de Chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Ils peuvent également être employés en acquisitions d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts, réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

V

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 13. — Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du Conseil d'administration prévues à

deux mois d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice.

ART. 14. — En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance comme Etablissement d'utilité publique, le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Etablissement.

Il attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délais au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Pensions.

Dans le cas où le Conseil d'administration n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Etablissement s'en dessaisiraient valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par le dit Décret.

ART. 15. — Les délibérations du Conseil d'administration prévues aux articles 13 et 14 ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

VI

REGLEMENT INTERIEUR ET SURVEILLANCE

ART. 16. — Un règlement adopté par le Conseil d'administration et approuvé par le Ministre de l'Intérieur après avis du Ministre des Pensions arrête les conditions de détail nécessaires pour assurer l'exécution du présent statut. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

ART. 17. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Pensions auront le droit de faire visiter par leurs délégués les divers services dépendant de l'Etablissement et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

“ Reconnue d'utilité publique ”

Après plusieurs mois d'attente et d'efforts, la Fondation dite “ Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin ” est reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 16 Mai 1933. Nous avons ainsi donné à notre œuvre toute la sécurité qu'il était possible d'envisager pour l'avenir.

Comme établissement reconnu d'utilité publique, la Fondation est assurée de durer tant que ses adhérents lui apporteront les moyens matériels de vivre et de remplir le but pour lequel elle a été créée. Elle peut maintenant recevoir des dons et des legs ou des libéralités quelconques, et ce qui prouve bien que la reconnaissance d'utilité publique s'imposait comme une nécessité à notre œuvre, c'est qu'à peine le décret de reconnaissance d'utilité publique était-il signé, que nous recevions d'une adhérente de la première heure une lettre ainsi conçue :

“ Je suis veuve, sans famille. J'ai besoin pour vivre de mes revenus, assez instables d'ailleurs, du fait des difficultés économiques ; mais je désirerais, si c'est possible, faire après ma mort un legs au profit de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne. Je vous prie de bien vouloir me dire si mon désir est réalisable et sous quelle forme et dans quels termes je devrai, sur mon testament, stipuler cette volonté ”.

Certainement que d'autres ont déjà eu cette même pensée, profondément touchante d'ailleurs, et qui montre que notre œuvre, créée pour perpétuer le souvenir des Morts des Armées de Champagne, remplacera dans la fidélité à ce souvenir les parents de nos morts quand eux-mêmes n'y seront plus et c'est pourquoi elle est réellement la grande famille des Morts de Champagne.

N'est-ce pas un grand soulagement apporté à la douleur des parents de nos Morts de Champagne de penser qu'avec eux d'abord, et après eux ensuite, l'œuvre à laquelle ils auront consacré leurs efforts continuera à perpétuer le souvenir des êtres chers qu'ils ont perdus. Ainsi, lorsqu'arrivera le soir de la vie, plus de paix descendra dans le cœur de ceux qui s'en iront rejoindre les fils qu'ils ont tant pleurés. Après eux ils sauront que ces êtres si chers ne seront pas abandonnés. Perpétuellement, la Fondation entretiendra le Monument de Navarin, célébrera les vertus de ceux qui reposent dans l'Ossuaire et glorifiera le souvenir de ceux qui sont tombés en Champagne. Grâce à la Fondation reconnue d'utilité publique, l'œuvre de Navarin résistera aux intempéries et à l'indifférence des hommes.

Mais pour que cela soit réalisé, il faut donner à la Fondation les ressources indispensables pour qu'elle puisse remplir le but qu'elle s'est proposé, et c'est pour cela, qu'à côté de la Fondation, subsiste, l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne dont tous les efforts doivent tendre à recruter davantage d'adhérents pour avoir davantage de ressources.

Il faut constituer à la Fondation un capital qui lui assure une existence en quelque sorte à perpétuité. Il faut également que l'Association du Souvenir recrute des adhérents parmi les jeunes qui puissent le jour où les anciens s'en iront, procéder à la relève et reprendre dans leurs mains défaillantes le flambeau du souvenir et ainsi, de génération en génération, sur la crête de Navarin, dans la France éternelle, tout un peuple accourra pour glorifier ceux qui sont morts pour la Patrie.

Notre XI^e Pélerinage en Champagne

Dimanche 24 Septembre 1933

sous la Présidence du Général GOURAUD

CROIX DE BOIS

Nous devrions pourtant lui porter quelques fleurs.

Les morts, les pauvres morts ont de grandes douleurs.

BAUDELAIRE.

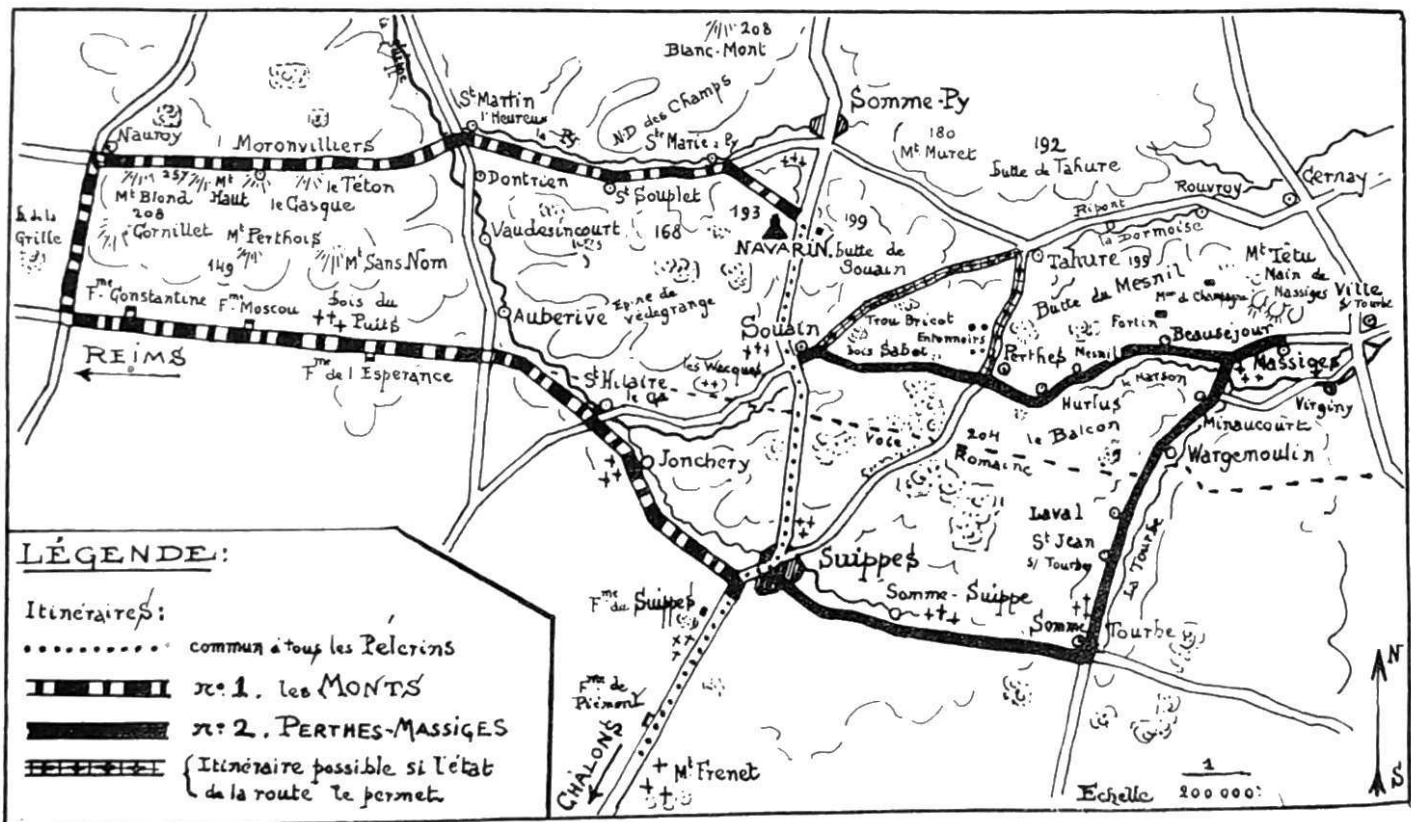
Je songe aux petites croix blanches
Des morts sans nom, des corps sans planches...
Un grand vent revient quelquefois
Roder autour des Croix de Bois.
Il a rassemblé la souffrance,
Les cœurs morts des mamans de France,
Auprès des gars tombés pour nous...
Et fait sa prière à genoux

Paul VERLET, mars 1916.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier *Bulletin*, notre Onzième Pélerinage en Champagne aura lieu le dimanche 24 septembre prochain, veille de l'anniversaire d'un des plus terribles combats de Champagne en 1915.

Une fois encore nous irons nous recueillir pieusement sur les lieux mêmes du sacrifice de nos grands Morts et irons puiser dans cette atmosphère de l'ancien front de nouvelles leçons d'énergie et de foi dans les destinées de la Patrie. Le Général Gouraud, vainqueur de Champagne, nous y conduira et dégagera la leçon de ce pèlerinage.

Au moment où les difficultés de la vie seraient tentées de nous faire oublier la guerre et les sacrifices de tant de nos Camarades, il faut que nous allions très nombreux à ce pèlerinage pour porter notre tribut d'hommages à ceux qui se sont donnés tout entiers, pour que nous puissions vivre plus heureux dans une France respectée. Nos morts nous attendent, il ne faut pas qu'ils aient une déception, c'est un devoir pour nous de nous rendre à Navarin; nous y convions toutes les familles, tous les anciens Combattants pour qui le Souvenir n'est pas un vain mot.



ITINÉRAIRES

7 h. 15. — Départ de Paris, Gare de l'Est.

9 h. 06. — Arrivée à Châlons-sur-Marne. — Embarquement dans les cars qui attendront les pèlerins devant la Gare.

Départ immédiat de Châlons par la Porte Saint-Jacques, St-Etienne-au-Temple, Mont Frenêt (Cimetière), Ferme de Suippes (Cimetière). (Seules les personnes en ayant fait la demande pourront visiter ces deux cimetières).

9 h. 50. — Suippes, Cimetière National.

10 h. — Souain, Cimetière National. (Pour éviter toute perte de temps, les pèlerins seront groupés, les uns visiteront le Cimetière de Suippes, les autres le Cimetière de Souain).

NAVARIN

10 h. 45. — Cérémonie religieuse au Monument ;

Absoute solennelle par Mgr TISSIER

Evêque de Châlons-sur-Marne

Inauguration de l'Ossuaire N° 4

par

le Général GOURAUD

12 h. 30. — Départ de Navarin.

Itinéraire N° 1

LES MONTS DE CHAMPAGNE

12 h. 45. — SOMME-PY, Cimetière National.

REPAS

13 h. 30. — Départ de Somme-Py,

Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Saint-Martin-l'Heureux, Moronvilliers, Nauroy.

14 h. 30. — Le Cornillet. *Ascension des Monts de Champagne.*

15 h. 15. — Départ.

Ferme de Constantine.

15 h. 30. — Bois du Puits, Cimetière National (arrêt).

16 h. — Départ.

Auberge de l'Espérance, Saint-Hilaire-le-Grand.

16 h. 30. — Jonchery, Cimetière National (arrêt).

17 h. — Départ.

Suippes.

18 h. 15. — Châlons-sur-Marne.

18 h. 48. — Départ de Châlons-sur-Marne.

20 h. 55. — Arrivée à Paris, Gare de l'Est.

Itinéraire N° 2

MASSIGES

12 h. 45. — SOUAIN, Cimetière National

REPAS

13 h. 30. — Départ de Souain,

Perthes-les-Hurlus, Hurlus, Le-Mesnil-les-Hurlus, Beauséjour.

14 h. 30. — Massiges (arrêt).

15 h. — Départ.

15 h. 15. — Minaucourt, Cimetière National (arrêt).

16 h. — Départ,

Wargemoulin, Laval, Saint-Jean-sur-Tourbe, Cimetière National (arrêt), Somme-Tourbe, Somme-Suippe, Cimetière National (arrêt). (Pour éviter toute perte de temps, les pèlerins seront groupés, les uns visiteront le Cimetière de Saint-Jean-sur-Tourbe, les autres le Cimetière de Somme-Suippe). Suippes.

NOTA. — Les pèlerins qui désireraient passer par Tahure voudront bien nous en faire part, et si au dernier moment l'état de la route le permet, nous leur donnerons satisfaction dans la mesure du possible.

CONDITIONS

Le service d'autocars assurera le transport des pèlerins au départ de Châlons moyennant le prix de :

a) 30 francs pour les Membres de l'Association ayant réglé leur cotisation 1933;

b) 35 francs pour toutes les autres personnes.

Nous avons pensé être agréable aux pèlerins en prévoyant à Somme-Py et à Souain un repas à 10 francs pour ceux qui ne voudraient pas s'embarrasser de victuailles et qui voudront bien joindre 10 francs à la cotisation de 30 ou 35 francs. Pour les autres personnes, les boissons sont prévues chez les débiteurs de Somme-Py et Souain.

Les adhésions accompagnées du montant de la cotisation devront être adressées **pour le 10 Septembre** délai de rigueur, à :

M. C. CHAMPION, Trésorier, 83, rue de la Jarry, à Vincennes (Seine), en indiquant l'itinéraire choisi :

Itinéraire N° 1. — Châlons-Les Monts de Champagne.

Itinéraire N° 2. — Châlons-Massiges.

Nous insistons auprès de nos amis pour qu'ils nous indiquent de façon très précise les cimetières et les points du front qui les intéressent plus particulièrement.

Il ne sera pas tenu compte des adhésions qui nous parviendraient non accompagnées du montant de la cotisation (30 ou 35 francs).

En raison des engagements que nous avons avec l'entreprise de transport, aucun remboursement ne sera effectué pour les places non occupées.

Pour la visite du Champ de bataille, il est expressément recommandé de suivre les commissaires qui guideront les groupes.

Des cartes numérotées seront adressées dans la première quinzaine de septembre. Pour permettre un contrôle efficace dans les cars, nous recommandons instamment de les porter ostensiblement pendant tout le temps du pèlerinage.

HISTOIRE SANS PAROLE

à l'usage

des grands enfants de la guerre

(ou *Histoire d'un beau jour*)

Après la bataille du 15 juillet 1918, un brave soldat de la 4^e Armée, M. Virtel, a composé une série de dessins que nous reproduisons dans le présent bulletin.

Ci-dessous, nous donnons quelques explications :

1^o Le champ de bataille de Champagne est en apparence très calme. Dans le lointain, la cathédrale de Reims.

2^o Le visage du Général Gouraud, commandant la 4^e Armée, reflète sa sollicitude pour ses soldats, qui, tranquillement appréhendent leurs armes.

3^o Mais l'horizon n'est pas tranquille, d'actifs préparatifs ennemis sont observés, un canon pointe même, le Général a fermé le poing et étend sa manche pour attirer Germania dans le piège.

4^o Après l'alerte, voici l'attaque furieuse de Germania, nos braves soldats se défendent bien, le Général sort de sa poche une division américaine, la 42^e Rainbow Division; son poing fermé est prêt à la riposte.

5^o Le jour de gloire est arrivé. Le poing fermé du Général s'est abattu magistralement sur Germania, obligée d'abandonner le terrain, tandis que la vigoureuse contre-offensive française s'étend et se transforme en victoire.

6^o La moralité de cette bataille : un beau jour pour l'armée française et un jour de deuil pour l'armée allemande. Celle-ci est tombée sur un « bec de gaz ».

Aussi, dès le lendemain 16 juillet 1918, le Général Gouraud lançait-il l'ordre du jour suivant :

« Soldats de la 4^e Armée!

« Dans la journée du 15 juillet, vous avez brisé l'effort de quinze divisions allemandes, appuyées par dix autres!

« Elles devaient, d'après leurs ordres, atteindre la Marne dans la soirée.

« Vous les avez arrêtées net, là où nous avons voulu livrer et gagner la bataille!

« Vous avez le droit d'être fiers, héroïques fantassins et mitrailleurs des avant-postes qui avez signalé l'attaque et l'avez dissociée, aviateurs qui l'avez survolée, bataillons et batteries qui l'avez rompue, états-majors qui avez si minutieusement préparé ce champ de bataille!

« C'est un coup dur pour l'ennemi!

« C'est une belle journée pour la France!

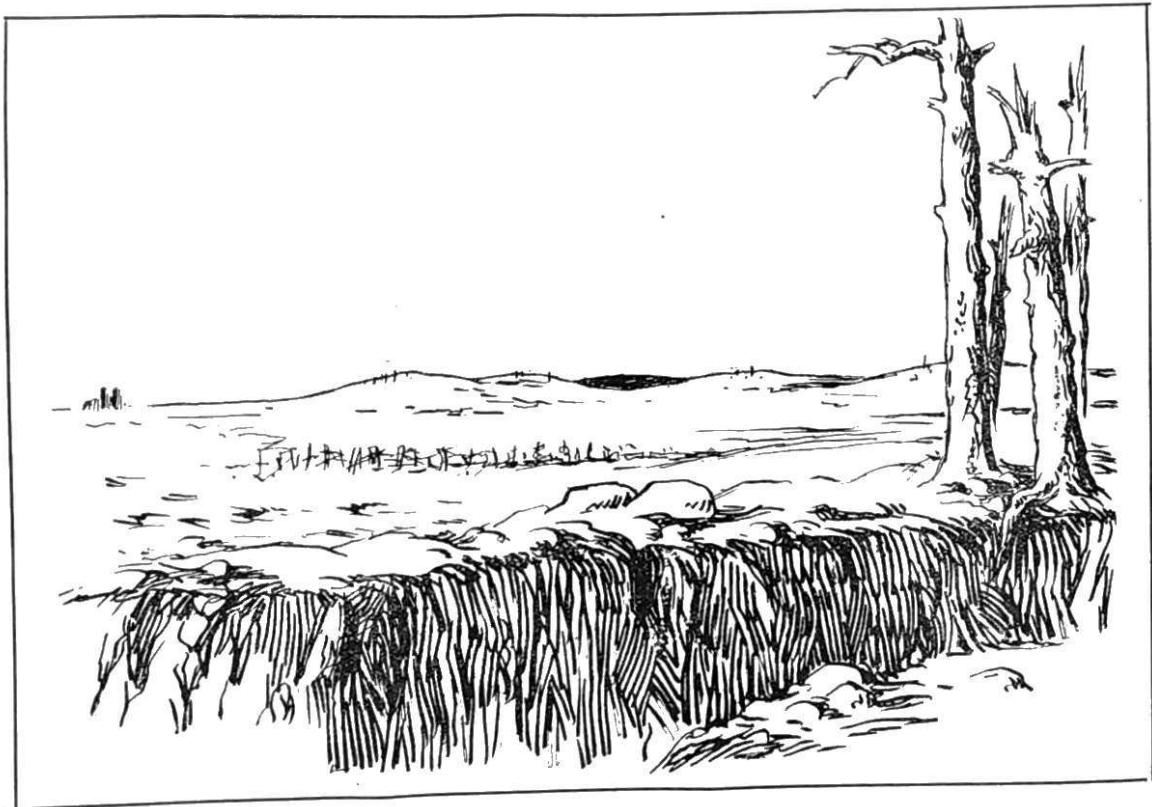
« Je compte sur vous pour qu'il en soit toujours de même chaque fois qu'il osera vous attaquer, et, de tout mon cœur de soldat, je vous remercie.

« Châlons-sur-Marne, le 16 juillet 1918.

GOURAUD. »

Les Dessins parus dans notre bulletin ont été réunis en une plaquette éditée à 300 exemplaires sur papier vergé à la forme numérotés.

Nos adhérents pourront se procurer cette Album au prix de CINQ francs. S'adresser au siège social.



I. — HISTOIRE SANS PAROLE

PAGES D'HISTOIRE

Les Cinq Grandes Batailles de Champagne

Conférence faite à NAVARIN

aux officiers de réserve le 25 sept 1925

au cours de l'été 1925 par à Navarin

le Général PRETELAT

Commandant la Région de Paris

Ancien Chef d'Etat-Major de la 4^e Armée

J'aurais aimé traiter ce sujet avec toute l'ampleur qu'il mérite, surtout pour les deux dernières offensives, celles de 1917 et de 1918, auxquelles j'ai pris part comme Sous-Chef, puis comme Chef d'Etat-Major de l'Armée.

Je me bornerai à passer rapidement en revue devant vous les cinq grandes batailles qui ont illustré ce secteur de Champagne, dont on peut dire qu'il ne fut jamais un secteur calme; puis, prenant comme exemple l'une d'elles, j'essayerai de faire ressortir le rôle joué par chacun dans sa préparation et dans son exécution.

La bataille de la Marne s'était terminée le 13 septembre 1914 sur la ligne Prosnès, Souain, les Hurlus, Ville-sur-Tourbe.

Aussi longtemps que la bataille pour le Pas-de-Calais absorbera nos réserves et nos munitions, ce front restera calme; mais aussitôt que le Général Joffre estimera que la poussée vers la mer est stabilisée, il reprendra ses projets d'offensive, et le front de Champagne sera le premier auquel il demandera un effort.

Après une première tentative, le 20 décembre, que la 4^e Armée poursuivra péniblement et sans gains décisifs jusqu'au milieu de janvier où les intempéries la feront suspendre, la bataille est reprise par elle le 16 février au Nord-Est de Suippes, entre Perthes-les-Hurlus et la Perme Beauséjour. Elle y engage jusqu'à 13 Divisions et s'arrête le 20 mars, dans la position de résistance allemande qu'elle a entamée sur une largeur de 8 kilomètres, mais qu'elle est incapable de percer. Du moins a-t-elle fait 2.000 prisonniers et contribué à reprendre, dit le rapport officiel, la supériorité morale sur l'ennemi.

Deux mois plus tard, le 9 mai, le Général Pétain, commandant le 33^e C. A., réussissait en Artois la percée du front allemand, et, si l'exploitation de ce succès n'avait pu être menée à bien, du moins le Grand Chef avait-il fait la preuve de l'excellence de la méthode. Aussi était-il chargé de la renouveler en grand sur le front de Champagne, le 25 septembre, la 2^e Armée qu'il commandait et la 4^e que commandait le Général de Langle de Cary étant placées sous les ordres du Général de Castelnau.

Toutes les attaques d'Infanterie partent le 25 septembre au matin dans de bonnes conditions. Malheureusement le temps, beau jusque-là, a changé dans la dernière nuit, et la pluie empêche le



II. — HISTOIRE SANS PAROLE

travail de l'Aviation et rend la progression très pénible dans cette craie champenoise.

D'autre part, l'assaut est devenu une ruée désordonnée qui gêne considérablement les tirs d'accompagnement d'Artillerie. Les réserves de Corps d'Armée et surtout d'Armée qu'on a fait serrer à bloc derrière les D. I. d'assaut, pour ne pas rater, comme au mois de mai, en Artois, l'occasion d'exploiter la rupture, sont prises sous le feu de l'Artillerie et se jettent en partie dans les boyaux où elles se cristallisent.

Cependant la première position ennemie est presque entièrement conquise et la Ferme de Navarin est enlevée par la Division Coloniale du Général Marchand.

En fin de journée, on aborde la deuxième en plusieurs points. Elle est à peine défendue d'ailleurs, si ce n'est par ses réseaux de fils de fer que leur emplacement à contre-pente a empêché notre Artillerie de détruire.

Le Général von Einem, commandant la 3^e Armée allemande, en est assez impressionné pour vouloir, un moment donné, reporter en arrière cette deuxième position et qui arrêtent tous nos efforts. Le 28, pourtant, une attaque de la 4^e Armée fait brèche à l'Est de la Ferme Navarin vers la Butte de Souain, mais la trouée trop étroite ne peut être élargie malgré des efforts renouvelés pendant toute la journée du 29.

La bataille cesse le 30. Elle reprend bien les 6 et 7 octobre, où nous prenons pied à Tahure, mais pour ne remporter que des avantages de détail, et est arrêtée par ordre du Commandant en Chef.

Les 2^e et 4^e Armées, au cours de cette offensive, ont fait 25.000 prisonniers dont 350 officiers et pris 150 canons.

L'année 1916, illustrée tout entière par les batailles de Verdun et de la Somme, ne fut marquée en Champagne que par des combats de détail, souvent très durs, mais sans portée, et par de nombreux coups de main qui apprirent à nos hommes à sortir de

la tranchée et ramenèrent avec les prisonniers bien des renseignements.

En 1917, en revanche, la partie Ouest du front de Champagne est comprise dans la zone où doit se dérouler la grande offensive de rupture qui devait terminer la guerre.

Tandis qu'à l'Ouest de Reims, l'attaque commence le 16 avril au matin, à l'Est, la 4^e Armée, sous les ordres du Général Anthoine, s'élance le lendemain 17, par un temps d'averses de neige, à l'assaut des hauteurs de Moronvillers, qu'elle atteint après plusieurs jours de combat très durs et défend ensuite victorieusement pendant plusieurs semaines contre les retours offensifs des Allemands.

A chacun des pitons dont les noms imagés sont passés dans l'histoire, s'attache celui de la Division qui l'a conquis : le Mont-Sans-Nom enlevé par la D. I. marocaine, le Casque le Téton enlevés de haute lutte par la 33^e D. I., le Mont-Blond par la 34^e, le Mont-Haut par la 45^e et la 131^e sans compter le Cornillet qui ne tombe entre nos mains que le 20 mai après son effondrement par un de nos obus de 400.

Mais ces succès remportés par la 4^e Armée ne pouvaient plus avoir qu'une portée limitée, à savoir la conquête des observatoires, puisque la grande offensive tentée à l'Ouest de Reims s'était trouvée arrêtée dès le premier jour.

D'ailleurs, il fallait bientôt songer à se préparer à faire face aux offensives de grand style que la disparition du front russe du fait de la Révolution bolchevique allait permettre aux Allemands de développer sur notre front. Et il était évident que cet effort serait fait et renouvelé autant qu'il serait nécessaire, avant l'entrée en jeu des Armées américaines. Et de fait, pendant tout l'hiver de 1917-1918, les Allemands ramenèrent sur le front de France les quatre-vingts divisions que la paix qu'ils avaient signée avec le nouveau Gouvernement bolchevique leur permettait de reporter sur nous.



Pour nous, 4^e Armée, il n'a jamais été douteux que notre front serait un de ceux où les Allemands tenteraient un effort décisif.

Dès le 9 décembre 1917, le Général Gouraud attirait l'attention du Général en Chef sur les déclarations d'un Officier aviateur allemand prisonnier confirmant ces craintes, et demandait des moyens supplémentaires pour mettre en état la deuxième position.

Trois jours plus tard, les ordres étaient donnés pour la mise en œuvre de ces moyens.

Aussi, lorsque le 16 janvier 1918, le Général Pétain vint nous exposer au Q. G. de Saint-Memmie la nouvelle tactique qu'il estimait nécessaire d'appliquer en cas d'attaque allemande, à savoir la concentration de tous les moyens de défense sur la deuxième position en ne laissant à la défense de la première que les effectifs strictement nécessaires pour ralentir et disloquer le premier élan de l'ennemi, nous mîmes-nous immédiatement à l'œuvre pour compléter les instructions déjà données, dans le sens de la conception du Commandant en Chef.

Ce que fut ce travail préparatoire, j'essayerai de vous le montrer tout à l'heure en précisant le rôle de chacun dans la bataille.

Pour l'instant, je vous dirai seulement que, lorsque le 14 juillet à 20 heures, un coup de main exécuté par un détachement du 366^e d'Infanterie sous les ordres du Lieutenant Bolestier enlevait 27 prisonniers et nous faisait ainsi connaître que l'attaque aurait lieu le lendemain à 4 h. 20, la 4^e Armée tout entière se trouvait prête à recevoir cette attaque.

La seule décision que provoqua le renseignement précis fourni par ces 27 prisonniers fut celle prise par le Commandant de la 4^e Armée de commencer la contre-préparation d'Artillerie une demi-heure avant le commencement de la préparation allemande afin de surprendre les troupes d'attaque en train de prendre leur position de départ, et aussi afin de donner à toute l'Armée le sentiment qu'au lieu d'être surprise, c'était elle qui portait le premier coup à l'ennemi.

Ce que fut le combat, vous le savez du reste. L'héroïsme des petits postes laissés dans la première position, et dont les hommes savaient qu'ils finiraient par être submergés, arrêta l'Infanterie allemande assez longtemps pour qu'elle fut largement dépassée par son barrage d'Artillerie devenu ainsi inopérant pour elle. En beaucoup d'endroits, l'Infanterie d'attaque dut abandonner le terrain libre et rentrer dans les boyaux, obligés même parfois à se réfugier dans les abris de notre première position que nous avions eu le soin d'y péter. Aussi, quand, une heure plus tard, elle aborda notre véritable position de résistance, s'y brisa-t-elle partout sous le feu de nos fantassins et de nos mitrailleurs.

Mais les réserves destinées à l'exploitation de la rupture et qui avaient été mises en mouvement d'après un horaire préalablement établi, vinrent, sans souci de la situation réelle, serrer sur les vagues d'attaque, dans une accumulation telle que nos artilleurs purent en faire un véritable massacre.

La vue de ces colonnes en déroute, qui comprenaient même des batteries attelées, permit au Commandant Boucher, Commandant de l'Aéronautique de l'Armée, d'annoncer au Général Gouraud à 16 heures, en descendant d'avion, que l'assaut allemand n'aurait pas de lendemain.

La bataille défensive livrée par la 4^e Armée était gagnée : 7 D. I. françaises avaient arrêté l'effort de 15 D. I. allemandes appuyées de 10 autres, effort qui, dans les projets du haut Commandement allemand, devait les conduire à Châlons et permettre non seulement de faire tomber par encerclement la Montagne de Reims, mais encore, par une manœuvre en direction de Revigny, de résoudre la question de Verdun.

Au lieu de cette victoire escomptée, les Allemands subissaient 3 jours plus tard l'offensive des Armées Mangin et Degoutte qui leur enlevait en 2 jours 17.000 prisonniers et 300 canons.

C'en était fini pour eux de l'initiative des opérations. A partir de ce moment, et sans leur laisser le temps de déplacer leurs réserves,



le Maréchal Foch ne va plus cesser de les frapper à coups redoublés, tantôt dans un secteur, tantôt dans un autre.

Le 26 septembre, c'était le tour de la 4^e Armée de passer à l'offensive; elle recevait comme objectif lointain la Meuse entre Sedan et Mézières, attaquant conjointement avec la 1^{re} Armée américaine que commandait le Général Pershing.

Ce n'était pas sans une certaine appréhension que le Commandant de la 4^e Armée envisageait la mission de briser ce vieux front de Champagne, fortifié depuis 4 ans sur une profondeur qui s'était encore accrue de la position volontairement abandonnée par nous lors de la bataille du 15 juillet. D'autant plus que nous savions par des Officiers allemands prisonniers que le Haut Commandement allemand avait apprécié à sa valeur la manœuvre exécutée le 15 juillet par la 4^e Armée et était bien décidé à l'appliquer lui-même.

Mais les moyens mis à la disposition de l'Armée furent proportionnés à la difficulté de la mission qui lui était confiée : 7 C. A. comprenant 25 D. I., plus 2 D. I. américaines (les 2^e et 36^e), 2.766 pièces de canon dont 1.326 pièces lourdes, soit un total de 550.000 hommes et 189.000 chevaux, qui furent concentrés en vue de l'attaque.

Je passe sur les précautions minutieuses prises pour que la concentration d'une telle masse restât dissimulée à l'ennemi : mise en action d'une aviation de chasse puissante pour protéger les débarquements, marches de nuit pour amener les grandes unités en arrière de leur zone d'action, maintien intégral jusqu'au dernier moment de la façade offerte par les D. I. en secteur, faux bruits mis en circulation pour faire la part d'indiscrétions, etc.

Je passe également sur l'effort formidable fourni par les Services de l'Armée pendant les trois semaines qui ont précédé l'attaque, en vue de constituer les approvisionnements en vivres, en munitions, en matériaux de réparations pour les routes. Rien que pendant les 10 derniers jours, il a été reçu et manutentionné dans les dépôts de l'Armée 140 trains de 300 tonnes de munitions.

Le dispositif de l'Armée était le suivant de la gauche à la droite :

A gauche : le 4^e C. A. (Général Pont) avec ses 4 D. I. (7^e, 8^e, 124^e et 163^e) qui ne prendra part qu'ultérieurement à la bataille, et le 14^e C. A. (Général Marjoulet) avec les 28^e, 68^e et 154^e D. I., placé à la charnière de l'attaque, chargé de protéger le flanc gauche de celle-ci, c'est-à-dire le 11^e C. A., dont il appuyait en même temps l'action, et de descendre le cours de la Suippe pour donner la main à une attaque exécutée par la 5^e Armée et cherchant à déborder par le Nord le massif de Nogent l'Abbesse.

Au centre : le 11^e C. A. (Général Prax, avec les 21^e, 22^e, 61^e et 151^e D. I.; le 21^e C. A. (Général Naulin) avec les 13^e, 43^e, 167^e et 170^e D. I., le 2^e C. A. (Général Philippot) avec les 3^e, 4^e, 14^e et 48^e D. I., et le 9^e C. A. (Général Garnier Duplessix) avec la 2^e D. I. marocaine, les 157^e et 161^e D. I.

Ces 4 C. A. devaient pousser droit devant eux le plus loin possible.

A droite : le 38^e C. A. (Général de Mondésir) avec les 171^e et 174^e D. I. et la 1^{re} D. C. P., devait relier l'attaque du centre de l'Armée avec la 1^{re} Armée américaine dans la région de Grand Pré.

Le 26 septembre, l'attaque est lancée à 5 h. 25 après 6 h. 30 de préparation d'Artillerie.

Partout, la première position ennemie qui coïncide à peu près avec notre première position d'avant le 15 juillet est enlevée sans coup férir, l'ennemi n'y ayant laissé que des avant-postes. Mais dès qu'on aborde la véritable position de résistance allemande, on se trouve en présence de fortes organisations non suffisamment détruites, garnies de mitrailleuses et défendues par un Artillerie vigilante.

Néanmoins, en fin de journée, toute la ligne des Buttes est enlevée :

C'est la 22^e D. I. qui reprend cet emplacement où nous sommes et qu'on continuait d'appeler la Ferme Navarin.



Le 21^e C. A. enlève le Mont Muret et la butte de Souain.

Le 2^e C. A., la butte de Tahure, où sa D. I. de gauche fait de nombreux prisonniers et prend même des pièces d'Artillerie avec leurs attelages.

Le 9^e C. A. enlève la butte du Mesnil avec la 2^e Division marocaine et franchit la Dormoise.

A la droite, le 38^e C. A. s'empare de Rouvroy, de Cernay en Dormois et de Servon.

7.000 prisonniers sont faits au cours de cette première journée de bataille, où l'aviation a secondé magnifiquement nos attaques, abattant 40 avions ennemis et incendiant 6 ballons.

Le 27 au matin, l'attaque est reprise sur tout le front.

On est dans la zone de grand combat de l'ennemi et on progresse difficilement du fait des nids de mitrailleuses qui la parsèment. Alors que la veille, on a réalisé une avance moyenne de 4 km., le 27, on ne progresse guère que de 2 à 3 km., au centre, 1 km. à 1 km. 500 à gauche, moins encore à droite. Mais, au cours de cette journée, on s'empare de nombreux canons et encore de près de 3.000 prisonniers.

Le 28 est la journée des contre-attaques ennemies. Elles échouent sur toute la ligne, mais nous ne gagnons que peu de terrain.

Le 29, le Commandant veut dans un assaut général briser la résistance ennemie et découpler ensuite les grandes unités à la poursuite. Ayant constaté la veille que la progression dans la vallée de l'Aisne ne serait pas facile, il décide de porter l'effort principal sur la falaise qui domine la vallée à l'Ouest, et y renforce l'action des 2^e et 9^e C. A. qui gagnent de ce fait plus de 4 km. prenant pied sur les hauteurs au Sud de Marvaux.

Mais à sa gauche, les 11^e et 14^e C. A. sont toujours arrêtés devant le terrible glacis de Notre-Dame-des-Champs.

Le Commandant de l'Armée reporte donc son effort sur sa gauche, et le 3 octobre, une attaque, montée avec la 2^e Division américaine, dont la fameuse Brigade des « Marines » est enca-

drée par les 22^e et 167^e Divisions françaises, s'enfonça de plusieurs kilomètres dans le front ennemi, s'empare de la crête du Blanc-Mont, de Médéab, d'Orfeuil; le surlendemain par contre-coup toutes les positions allemandes depuis les monts de Moronvillers jusqu'à Béru et Nogent-l'Abbesse, sont évacuées sans combat.

On peut dire que la conquête de cet objectif consacre l'achèvement de la phase de rupture.

Le 4 à midi, le Général Commandant l'Armée peut écrire : « Les attaques incessantes de la 4^e Armée commencent à porter leurs fruits. L'ennemi vient d'être contraint d'abandonner la « crête de N.-D.-des-Champs. Sur tout le front du 4^e C. A. des « indices de repli se manifestent. »

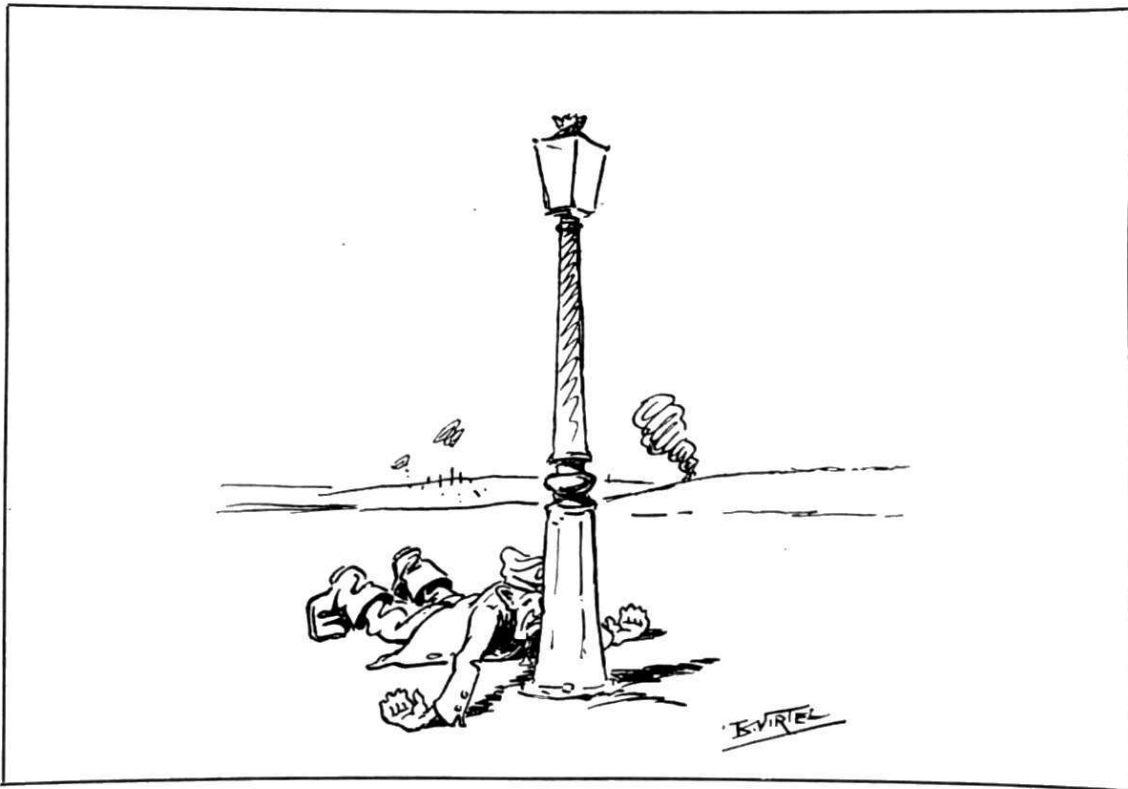
Le 5, l'ennemi évacue ce qu'il occupait encore des Monts de Moronvillers, ainsi que le massif de Nogent-l'Abbesse, dégagant ainsi complètement Reims, et permettant au 4^e C. A. (Général Pont) de se porter à la hauteur du reste de l'Armée.

Mais ce repli forcé ne terminait pas la bataille et il fallut encore de durs combats où se distinguèrent à nouveau la 22^e D. I. autour de Saint-Etienne à Arnes, la 36^e D. I. Américaine, les divisions du 21^e C. A. sur le glacis d'Orfeuil, enfin la 157^e D. I. composée d'un régiment français et de 2 régiments noirs américains, sous les ordres du général Goybet, et qui, après avoir enlevé de haute lutte la crête des Observatoires, descendit victorieuse dans la plaine de Monthois.

Enfin, dans la nuit du 10 au 11 octobre, l'Armée allemande se retirait derrière l'Aisne, et la 4^e Armée recueillait le prix de tant d'héroïques efforts en bordant l'Aisne de Rethel à Vouziers et libérant 36 villes et villages français.

Ainsi, il avait fallu 15 jours de combats opiniâtres menés avec de gros moyens, dont le centre de gravité avait été appliqué, par le Commandant de l'Armée, tantôt à droite, tantôt à gauche, à la demande des circonstances, pour enfoncer le front de Champagne et contraindre le Commandement allemand à replier ses troupes au delà de l'Aisne.

Dès le 11 octobre, le Commandant en Chef avait prévu la



VI. — HISTOIRE SANS PAROLE

manœuvre qui, sous la menace d'enveloppement, devait contraindre l'ennemi à lâcher l'Aisne. Cette manœuvre comportait pour la 4^e Armée une action par sa droite, en liaison avec l'Armée américaine. En conséquence, du 13 au 17, l'effort principal sera prononcé par le 38^e C. A. appuyé par le 9^e.

Le 14, le 38^e C. A. enlève la croupe au Nord de Mouron.

Les 15 et 16, renforcé en Artillerie et en Infanterie, il élargit sa tête de pont et se relie vers Grand-Pré à la 1^{re} Armée américaine. Puis, les réactions de l'ennemi montrant qu'il est venu à la parade de ce côté, c'est du côté du 9^e C. A. que le Commandant de l'Armée porte son effort.

Le 18, le 9^e C. A., avec la brigade tchécoslovaque, franchit, vers Vouziers, l'Aisne élargie par les barrages allemands et qui présente un blanc d'eau de 1.200 mètres. Contre-attaqué à Chastres, à Vaudy, à Terron, il parvient à maintenir sa tête de pont.

Le 1^{er} novembre, enfin, une attaque d'ensemble, exécutée en direction du Chesne par les 14^e, 9^e et 38^e C. A., oblige l'ennemi à battre en retraite vers le Nord.

C'en était fini de sa force de résistance. La poursuite commençait, et devait conduire la 4^e Armée sur la Meuse, à Mézières et à Sedan.

Le 10 novembre encore, le Maréchal ayant prescrit de pousser partout en avant, la 163^e D. I. (Général Boichut) force vers Vriques le passage de la Meuse et se maintient sur la rive droite en dépit des contre-attaques de la Garde prussienne.

L'Armistice, survenant le lendemain, arrêtait seul notre progression victorieuse.

Au cours de cette bataille de six semaines, la 4^e Armée avait capturé à l'ennemi plus de 25.000 prisonniers, dont 600 Officiers, 670 canons et 4.000 mitrailleuses.

J'en ai fini, Messieurs, avec cet exposé rapide des batailles qui se livrèrent sur le front de Champagne, et qui coûtèrent la vie aux héros dont le sacrifice est immortalisé par le Monument autour duquel nous sommes réunis aujourd'hui.

Je voudrais maintenant, si je n'abuse pas de votre patience, reprendre une de ces batailles, celle du 15 juillet par exemple, parce qu'elle offre plus d'unité que celle du 26 septembre, et vous montrer le rôle joué par chacun dans une telle bataille.

Tout à l'heure, je vous ai raconté comment le Commandant en Chef, Général Pétain, le 17 janvier 1918, vint au Q. G. de la 4^e Armée, à Saint-Memmie, pour préciser lui-même la nouvelle tactique qu'il entendait voir appliquer dans l'établissement du plan défensif des Armées et qui avait fait l'objet de sa directive N° 4 en date du 22 décembre 1917.

Cette orientation nouvelle aboutissant à un abandon voulu de la première position au moment de l'attaque ennemie, il était le seul à pouvoir la donner, tant nous avions tous été habitués depuis plus de trois ans à considérer comme un dogme que personne, du Commandant d'Armée au dernier soldat, n'avait le droit de céder un pouce de terrain.

Mais elle répondait trop aux préoccupations du Commandant de la 4^e Armée, exposées dans sa lettre du 9 décembre précédent, pour ne pas rencontrer auprès de lui une adhésion immédiate et complète et précipiter l'effort passionné de son Etat-Major en vue d'en préparer et assurer la réalisation.

Pour vous donner une idée de cet effort, je vous demande la permission de vous énumérer les principales Notes et Instructions élaborées au cours de ces trois mois sous le timbre du 3^e Bureau, que dirigeait alors le Commandant Hug, actuellement Colonel et Chef d'Etat-Major du 6^e Corps d'Armée.

Décembre : le 12, plan des travaux à exécuter pour améliorer la 2^e position; le 14, plan des liaisons téléphoniques; le 22, plan de renforcement; le 23, plan de retrait; le 25, Note relative à l'organisation de la 3^e position.

Janvier : le 6, Note au sujet des observatoires d'Artillerie; le 10, Instruction relative à la mise en place des mines contre tanks; le 14, Note précisant les buts successifs à atteindre dans l'organisation du terrain; le 15, Note relative aux emplacements de batteries de la 2^e position. Etude d'un renforcement réduit.

Février : le 3, Instruction personnelle et secrète aux Commandants de Corps d'Armée; le 4, Note sur l'organisation des zones de combat des C. A.; le 10, Note fixant la mission des troupes et les bases

de leur installation sur le terrain; le 14, Note précisant les conditions du renforcement.

Mars : le 6, Note sur l'organisation des batteries muettes, l'aménagement des îlots de résistance et le combat contre les tanks; le 7, Note relative à la nécessité de dissimuler à l'ennemi le mode d'action prévu pour notre Artillerie; le 8, Note précisant les conditions d'entrée en action des batteries muettes; le 10, Note relative à la défense rapprochée des batteries; le 12, Note prescrivant des exercices sur la carte en application du plan de défense; le 15, Notes relatives à la liaison entre l'Infanterie et l'Artillerie de la défense.

Puis, le 21 mars, vint l'offensive allemande sur le front des Anglais. Sans vouloir attendre du G.Q.G. les enseignements de la bataille en cours, le Commandant de la 4^e Armée fait partir dès le lendemain un Officier qualifié de son Etat-Major, le Colonel Faury, actuellement commandant l'infanterie divisionnaire de la 3^e Division, pour recueillir sur place, de première main, tous les renseignements utiles; et, dès le 25 mars, l'Ordre Général N° 1242 portait à la connaissance des troupes les premiers enseignements de la bataille.

Parmi ceux-là, il en était un d'importance capitale pour le Commandement; c'est celui-ci :

Une défensive basée sur une mise en place, exécutée le moment venu, sur la position de résistance, des unités qui doivent la défendre peut devenir illusoire. C'est en tout temps qu'il faut être en mesure de recevoir l'attaque avec les seules forces dont dispose l'Armée.

Voilà qui changeait sérieusement les conditions du problème, d'autant plus que, dès le 17 mars, 4 D. I. étaient enlevées à la 4^e Armée qui se trouvait ainsi réduite à 8 D. I. en première ligne sans une seule grande unité en réserve.

Il s'ensuivait que, pour pouvoir livrer la bataille sur la 2^e position, il fallait être prévenu de l'attaque projetée par l'ennemi assez à temps soit pour faire occuper cette 2^e position par des réserves envoyées alors par le G.Q.G., soit, faute de temps, pour y faire refluer la majeure partie des troupes en secteur dans la 1^{re} position.

Mais alors, si l'attaque ennemie se déclenchait sans avoir été éventée?

Ou encore si l'attaque présumée ne se produisait pas, et si, en refluant sur la 2^e position, on avait permis à l'ennemi de s'installer à peu de frais dans la 1^{re}?

Vous voyez que le problème de la manœuvre défensive à adopter ne se trouvait pas entièrement résolu en cette fin de mars 1918, et qu'il y avait encore matière pour les Commandants d'Armée à une adaptation comportant de graves décisions.

Celle que prit le Général Commandant la 4^e Armée fut de livrer éventuellement la bataille sur la position intermédiaire, ainsi dénommée parce qu'elle se trouvait placée entre la 1^{re} et la 2^e, cette position offrant l'avantage capital de pouvoir couvrir la majeure partie de l'Artillerie des D. I. en secteur, tout en continuant d'employer celle-ci au profit de la 1^{re} position.

Les ordres nécessaires et les raisons justifiant cette décision furent donnés dans les Notes des 3 et 5 avril, et tous les moyens furent immédiatement mis en action pour renforcer ladite position.

Les résultats de la nouvelle offensive allemande déclenchée le 27 mai sur le front de la 6^e Armée et qui conduisait les Allemands jusqu'à la Marne, ne tardaient pas d'ailleurs à nous démontrer que nous étions dans le vrai.

Mais encore fallut-il, après avoir fait passer cette conviction dans l'esprit du Commandement et des Etats-Majors des unités subordonnées, une action quotidienne marquée par des Notes multiples et un contrôle de tous les instants exercé par des Officiers d'Etat-Major allant sur place prendre contact avec les choses et avec les hommes, pour s'assurer que, sur tout le front de l'Armée, était comprise et réalisée l'organisation prévue.

Aussi, au début de juillet, la confiance dans les mesures prescrites était si générale à la 4^e Armée que les unités désignées pour rester dans la première position et contribuer avec l'Artillerie à dissocier l'attaque allemande, acceptèrent d'enthousiasme le rôle de sacrifice qui leur était demandé, sûres que, grâce à leur action, l'attaque allemande se briserait derrière elles au mur de notre position de résistance.

Comme vous le savez, c'est ce qui se produisit.

Mais pour que le succès attendu, qui a couronné nos armes ce jour-là, ait été aussi complet, il a fallu à la fois et la directive qui a su prendre ses responsabilités, et la décision pleine d'à-propos d'un Commandant d'Armée averti et soucieux de ne négliger aucun enseignement, et le travail acharné des Etats-Majors, et l'admirable sacrifice de troupes instruites, aguerries et pleines de confiance dans leurs Chefs.

Pour que, dans la préparation, comme dans l'exécution d'une telle bataille enfin, on ne sente de grincements à aucun échelon, pour qu'une manœuvre aussi délicate se déroule sans une note discordante, il a fallu que, sous l'action d'un Chef connu et aimé de tous, la 4^e Armée eût acquis une même âme.

Je ne mets pas en doute qu'il en serait de même dans l'avenir, parce que nos Chefs de 1918 existent encore heureusement pour la plupart et qu'ils ont donné aux générations d'Officiers qui les suivent un exemple qui ne saurait être oublié.

Mais il faudra tout de même des mois de campagne pour arriver à établir une telle entente entre le Commandement, les Etats-Majors et la troupe. Et nous aurons à passer des semaines, peut-être même des mois très durs pendant lesquels nos unités de formation n'auront encore que peu de cohésion, et où nous serons seuls pour supporter l'effort d'un adversaire qui n'aura pas manqué de profiter de notre désir de paix pour ouvrir les hostilités au moment qu'il aura jugé le plus favorable à ses armes, politiquement et militairement.

Aussi, en attendant que les accords et les pactes conclus en temps de paix aient mis en jeu et la conscience et les forces des Nations que notre bon droit ne manquera pas d'attirer à nos côtés, faudra-t-il tenir le coup. Il est donc de première importance de nous préparer tous à nous montrer dès le premier jour à la hauteur des tâches qui nous seront confiées.

En ce qui concerne le Commandement, la sélection dont il est issu et la pépinière d'Officiers mûris par la guerre qui, encore longtemps, servira à le recruter, nous donnent toute garantie.

En ce qui concerne les Etats-Majors, il n'y a rien à craindre non plus, car ils sont formés à la même Ecole que leurs aînés de 1914 qui ont fait leurs preuves, et ils ont, de plus, encore sous les yeux, les enseignements de la dernière guerre.

Reste la troupe.

Or, dans la mise en jeu de la Nation armée, vous savez quelle part vous revient, mes Chers Camarades des réserves. Pour moi, je ne saurais oublier que, dès la fin de septembre 1914, trois compagnies de mon Bataillon étaient commandées par des Officiers de Complément, dont deux venaient d'être promus Sous-Lieutenants sur le champ de bataille.

Dans les nouveaux projets d'organisation militaire qui s'opposent depuis quelques années et entre lesquels il faudra bien que le Parlement se décide un jour à choisir, votre rôle ne fera que grandir puisque la proportion de militaires de carrière entrant dans la composition des unités de bataille sera plus réduite encore que par le passé.

Vous ne sauriez donc vous désintéresser des questions dont dépendent la valeur de vos cadres, d'une part, et de l'autre la valeur des hommes que vous aurez à conduire au feu.

Ne soyez pas étonnés, Messieurs, de me voir envisager l'éventualité d'une nouvelle guerre avec une telle objectivité. Tout comme vous cependant, comme tous ceux qui ont fait la dernière, je désire ardemment qu'elle nous soit épargnée à jamais, à nous et à nos enfants. Malheureusement, il ne dépend pas que de nous de l'éviter. Et si la propagande mensongère faite par les Allemands dans le monde entier pour nous représenter comme une Nation impérialiste et belliqueuse ne trompe plus personne, je veux du moins l'espérer, elle a eu pour effet de masquer à beaucoup de peuples étrangers les paroles de haine et les excitations à la revanche qui se donnaient libre cours de l'autre côté du Rhin.

Du moins, nous devons-nous de ne pas rester sourds à ces menaces, de travailler politiquement à les écarter et militairement à y répondre victorieusement, le cas échéant.

C'est pourquoi je vous demandais instamment tout à l'heure de ne pas rester indifférents aux questions traitant du perfectionnement de vos cadres et de l'instruction de vos hommes.

Vos cadres Officiers? La loi du 8 janvier 1925 en a défini l'état

et codifié les procédés de recrutement. Ceux-ci ont déjà fait leurs preuves, et on peut prédire dès maintenant que les Officiers de Complément constituent un excellent recrutement qui saura se montrer digne des vétérans de la grande guerre.

Leur instruction a tout de même besoin d'être tenue à jour et complétée, et c'est là le rôle de vos écoles de perfectionnement qui ne sauraient être fréquentées avec trop d'assiduité, aussi bien, et plus encore, quand elles vous offrent des séances d'instruction tactique que lorsqu'elles vous invitent à quelque conférence ayant un rapport plus ou moins direct avec votre préparation à la guerre.

Songez à cette vérité que les pertes subies par une unité sont, toutes choses égales d'ailleurs, en relation directe avec son degré d'instruction, c'est-à-dire avec celui de ses cadres plus encore peut-être qu'avec celui de l'homme du rang.

Quelqu'un d'entre vous s'est-il jamais demandé pour quelles raisons les Allemands n'avaient pas perdu beaucoup plus de monde que nous au cours de la guerre, en dépit des fronts beaucoup plus étendus qu'ils avaient à tenir? Je ne sais si cette question a fait l'objet d'une étude approfondie, comme elle le mérite, mais, jusqu'à plus ample informé, je serais assez porté à croire qu'à la base il y a une question d'instruction de la troupe.

N'est-ce pas le moment d'y réfléchir lorsque nous sommes réunis au pied du Monument élevé à la mémoire de tant de milliers de nos camarades?

Mais je m'en voudrais d'insister davantage. Me rappelant certain motif de citation que je relisais hier et où l'un d'entre vous, à qui on faisait le reproche de trop s'exposer, répondait noblement qu'il regretterait de ne pas s'exposer davantage si cela devait épargner la vie à un seul de ses hommes, je me dis que les Chefs qui comprennent ainsi leur devoir en temps de guerre ne sauraient en temps de paix, rester sourds à l'appel de leur conscience lorsqu'elle leur crie de s'instruire.

A des cadres instruits, nous ferons tout notre possible, nous, pour fournir des hommes instruits eux aussi.

Il faut espérer que nous ne tarderons plus à avoir des lois d'organisation militaire qui nous permettront de consacrer à l'instruction tout le temps que nos jeunes gens passent sous les drapeaux.

Car ce serait une étrange erreur que de se figurer que plus on dote le combattant d'un matériel de guerre varié et compliqué, et moins il lui faut de temps pour apprendre à le manier.

Il faut, au contraire, bien se convaincre que quelques mois d'instruction ne sauraient suffire, pas plus pour former un fantassin que pour former un artilleur ou un cavalier.

Je sais qu'on objecte parfois que, pendant la guerre, les recrues furent versées dans les unités combattantes au bout de quelques mois d'instruction. Mais peut-on honnêtement prétendre qu'il est possible en temps de paix d'obtenir la même intensité d'instruction que dans les bataillons qui travaillaient fiévreusement à l'arrière du front, avec la conviction que toute lacune dans son instruction pouvait, pour chaque recrue, se traduire par une chance plus grande de mort?

D'autre part, comment ignorer que ces jeunes soldats hâtivement dégrossis n'ont pu faire bonne figure dans le rang qu'amalgamés avec des troupes aguerries?

Croyez-moi, Messieurs, il faut que nous obtenions au plus tôt des lois militaires qui accordent à l'instruction effective une durée plus grande que celle que permettent les lois actuelles. Cela est indispensable si nous ne voulons pas avoir un jour de graves mécomptes.

Il faut aussi que les convocations des hommes des réserves soient reprises sans délai et qu'elles soient effectuées dans les camps, par unités de mobilisation, de façon à permettre aux hommes et aux cadres de se connaître, aux unités d'acquiescer un peu de cohésion.

Aidez-vous à obtenir ces améliorations en en faisant comprendre autour de vous la nécessité.

Mais ce n'est pas encore tout.

Croyez-vous que le 15 juillet 1918, la 4^e Armée aurait vaincu l'Allemand si, ayant à sa tête le même Chef secondé par le même Commandement subordonné et les mêmes Etats-Majors, les mêmes troupes instruites n'avaient pas été animées de cette volonté de vaincre et de cet esprit de sacrifice dont elles ont donné tant de preuves?

Rappelez-vous ce caporal Jacquemin qui se propose comme volontaire pour une patrouille de 24 heures qui doit rester cachée contre les fils de fer allemands, et qui répond à un camarade qui voulait l'en dissuader, en lui rappelant qu'il était veuf et père de trois enfants : « C'est justement pour eux que je le fais ».

Sans vouloir opposer, comme on le voit trop parfois, le matériel et le moral, vous admettez certainement avec moi que le premier ne peut que se montrer impuissant s'il n'est pas servi par le second.

Eh bien! c'est le moral de vos hommes du début de la campagne dont je voudrais que vous ayez le souci. Vous avez avec eux, dans la vie civile, un contact quotidien que nous n'avons pas, nous, Officiers de l'active. Profitez-en pour entretenir et développer chez eux ces sentiments de devoir et de patriotisme qui sont à la base de tout service militaire.

Dites-vous bien que pour pourvoir envisager l'avenir, quel qu'il soit, en toute confiance, il faut avoir beaucoup d'hommes comme ce petit soldat du 8^e C.A. qui écrivait le 26 septembre 1916 la lettre que je vais vous lire :

« Aujourd'hui le Général Hély d'Oissel a décoré notre drapeau de la Croix de guerre. La cérémonie eut lieu sur le terrain de manœuvre. Le général lut la citation, puis décora le drapeau et le Colonel. La musique jouait la *Marseillaise*, et, comme une moisson d'acier, les baïonnettes de trois bataillons, immobiles et droites, pointaient vers le ciel. Malgré l'ennui de la corvée et le prévu de la manœuvre, je ne pus m'empêcher d'être impressionné par la grandeur que prenait cette cérémonie en de telles circonstances.

« La *Marseillaise* ne cessait de retentir, à la fois grave et entraînée, et, dans l'attente, trois mille soldats étaient là, immobiles, la tête droite, le fusil contre leurs poitrines tendues en avant, offertes pour ainsi dire, et qui rendaient les honneurs à leur drapeau.

« Mais cette Croix n'a-t-elle pas été gagnée surtout par ceux qui ne sont plus là, par ceux qui sont tombés à Verdun?

« Je ne puis m'empêcher de penser que dans quelques mois sans doute, le drapeau et le régiment, en des circonstances analogues, se trouveront réunis de nouveau pour recevoir une nouvelle distinction. Alors, comme à présent, 3.000 baïonnettes se dresseront devant le drapeau, et des Compagnies au complet lui rendront les honneurs; mais de tous ceux qui sont là aujourd'hui combien manqueront alors, combien auront achevé leur sacrifice pour gagner cette nouvelle gloire? N'était-ce pas là le secret de la cérémonie et ce qui en faisait la grandeur?

« Alors, le fusil serré fortement contre ma poitrine, les yeux sur le drapeau, je fis, consciemment, pour moi-même, le même vœu de sacrifice absolu qu'au même instant et solennellement je faisais tout le régiment. »

Messieurs, celui qui a écrit cette page et qui a tenu sa promesse n'est-il pas en droit de nous demander de songer à la dette sacrée que nous avons contractée envers les 1.500.000 nôtres tombés au Champ d'Honneur?

Cette dette consiste à ne pas permettre que leur sacrifice devienne stérile en renonçant, nous, les survivants, à faire dans la paix l'effort nécessaire pour conserver ce qu'ils ont conquis au prix de leur vie, nous exposant, en même temps, faute de cet effort, à revoir la guerre qu'ils ont rêvé, en mourant, d'épargner à leur enfants.

Pour nous, Officiers, elle consiste de plus, si, malgré tout, une nouvelle guerre devait nous être imposée, à nous montrer dignes d'eux en ajoutant une nouvelle page de gloire à l'histoire de notre Patrie.

Général PRETELAT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Section de Châlons-sur-Marne

La troisième Assemblée générale de la Section de notre Association de Châlons-sur-Marne aura lieu le samedi 23 septembre prochain, à 21 heures, dans un des Salons de la Mairie de Châlons. Les pèlerins déjà arrivés sont cordialement invités à y assister.

NÉCROLOGIE

Nos lecteurs apprendront avec regret la mort subite de M. André Lamandé, dont ils n'ont pas oublié la belle conférence donnée à Châlons l'an dernier et parue dans le Bulletin n° 14.

Il avait débuté comme forgeron d'art, puis blessé grièvement pendant la guerre, il était devenu écrivain subtil dont les pages étaient fort appréciées. Fondateur des *Écrivains Combattants*, il avait obtenu la Bourse Nationale de Voyage, ses articles paraissaient dans de nombreux journaux et revues, était devenu Secrétaire général de la Société des Gens de Lettres et professeur de latin.

A sa veuve éplorée, l'Association adresse l'expression de ses respectueuses condoléances.

AVIS

Suivant nos indications antérieures, nous avons fait recouvrer par la poste les cotisations 1932 impayées au 31 mars 1933.

Nous avons eu l'agréable satisfaction de voir la majeure partie de nos Amis du Souvenir répondre à notre demande. Qu'ils trouvent ici l'assurance de nos bien sincères remerciements et de notre profonde gratitude.

DONS

Nous avons reçu pour l'entretien du Monument et des ossuaires les dons suivants :

Mmes Allais, 10 fr.; Brunet, 10 fr.; Georges, 10 fr.; d'Ornant, 10 fr.; d'Ornant, 20 fr.; Besse, 50 fr.; Aubertin, 12 fr. 50; Combes, 5 fr.; Gobert, 10 fr.; Duterque, 10 fr.; Studer, 10 fr.; Lalanne, 10 fr.; Brisson Michel, 10 fr.

Nous adressons à ces généreux donateurs, nos bien sincères remerciements.

TIMBRES

L'an dernier, une vente de charité a donné courant novembre des résultats magnifiques qui ont permis la réalisation de la Fondation.

Cette année, une journée au profit de la Fondation sera organisée avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, au cours de laquelle nous vendrons nos carnets de timbres.

Des comités de vente seront créés par arrondissement à Paris et par localités en province.

Nous faisons un appel pressant à tous nos amis pour qu'ils commencent dès maintenant l'organisation de cette journée et afin de coordonner tous les efforts, une réunion préparatoire aura lieu à Paris au début de septembre prochain.

RÉUNION du COMITÉ de la FONDATION le 8 JUILLET 1933

Le 8 juillet, à 15 heures, le Conseil d'Administration de la Fondation du Monument « aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin » s'est réuni pour la première fois à l'Hôtel des Invalides, dans le bureau du Gouverneur Militaire de Paris.

Cette réunion avait lieu exceptionnellement en même temps que la réunion du Conseil d'Administration de l'Association du Souvenir « Aux Morts des Armées de Champagne ».

La séance est ouverte par le Général GOURAUD qui présente et souhaite la bienvenue à M. VENAULT DE LARDINIÈRE, représentant le Ministre des Pensions. Il déclare que depuis longtemps déjà il donne l'hospitalité au Conseil de l'Association et qu'il est heureux de saluer aujourd'hui le Conseil de la Fondation qui vient de

recevoir sa consécration officielle et que, grâce à la bienveillance des divers échelons de la Préfecture de Police, de la Préfecture de la Seine, du Conseil Municipal, du Ministre des Beaux-Arts, du Ministre des Pensions et du Ministre de l'Intérieur ainsi que du Conseil d'Etat, le Gouvernement de la République vient de donner à notre Œuvre une base solide assurant ainsi la continuité et la stabilité pour l'avenir.

La parole est donnée à M. CHEZEL qui remet à chaque membre de la Fondation un exemplaire des statuts approuvés par le Décret ministériel. Il est ensuite procédé à la nomination du Bureau de la Fondation qui est ainsi constitué :

Général GOURAUD, Président Fondateur,
Colonel BOUCHER, Vice-Président,
M. Gaston CHEZEL, Secrétaire Général,
M. CHABASSE, Secrétaire Général Adjoint,
M. C. CHAMPION, Trésorier.

Puis lecture est faite du règlement intérieur de la Fondation qui doit être soumis au Ministre de l'Intérieur. Les trois chapitres formant quinze articles sont approuvés séparément et à l'unanimité.

Il est alors procédé à la nomination des membres des Commissions prévues par le règlement intérieur :

MM. LAMARTINIÈRE et WELTER sont nommés membres de la Commission de contrôle.

MM. MAYBEL, ROISIN, DELAAGE, architectes; Commandant CHAUSSIER, Chef du secteur d'Etat Civil de la Marne, membres de la Commission du Monument.

Général BAUDELAIRE, MM. MALARMEY, SAVOURET, LOUVARD, de la Section de Châlons, Mme TIERS, M. QUART, du Comité Central, membres de la Commission de Surveillance du Monument. Mme FAERBER, de Souain, assurera la liaison entre le Monument et la Section de Châlons.

Le Secrétaire Général donne connaissance de la situation finan-

cière de la Fondation et demande à l'Assemblée de voter les autorisations nécessaires pour l'ouverture d'un compte à la Banque de France et à la Caisse d'Épargne ainsi que l'autorisation de transfert au nominatif des titres appartenant à la Fondation.

M. CHEZEL indique maintenant que l'Association continue et qu'elle a désormais pour but d'entretenir la Fondation. Après un exposé de la situation financière, il propose de demander à l'Assemblée générale qui aura lieu en février prochain l'autorisation de verser à la Fondation une somme de 15 à 20.000 francs, suivant l'état des finances au 31 décembre prochain.

L'Association du Souvenir a repris le projet d'élever un calvaire dans le cimetière de Somme-Suippe, mais les concours financiers escomptés n'ont pas été suivis de réalisation et il est demandé au Conseil de modifier le plan initial et de faire établir par l'architecte du Monument un nouveau devis. Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

M. G. CHEZEL donne les grandes lignes du pèlerinage du dimanche 24 septembre prochain. La cérémonie religieuse aura lieu à Navarin devant le Monument. Les deux itinéraires prévus se sépareront immédiatement après la cérémonie religieuse, ce qui permettra aux pèlerins d'aller déjeuner à Somme-Py et à Souain où des repas à dix francs sont prévus. Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce programme.

La question de la vente des timbres est, une fois de plus, à l'ordre du jour. Après une longue discussion au cours de laquelle l'histoire du projet est refait, il est décidé de faire une « Journée » de vente qui devra être soigneusement organisée par tous pour assurer une réussite complète.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Général GOURAUD lève la séance après que le délégué du Ministre des Pensions eût remercié de ce premier contact et constaté la parfaite régularité des décisions de l'Assemblée.

LISTE OFFICIELLE DES CORPS DES MILITAIRES RETROUVÉS EN CHAMPAGNE (suite) ⁽¹⁾

SOMMEREUX GASTON, 51^e R.I., 21-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4191.
OZANNE BERNARD, 51^e R.I., 22-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4189.
TABARY EUGÈNE, sous-lieutenant, 51^e R.I., 22-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4212.
LEBLOND EUGÈNE, sergent, 72^e R.I., 30-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4188.
DHERVILLY CHARLES, 150^e R.I., 1-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4190.
HENRIO MATHURIN, 72^e R.I., 30-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4190.
MAILLOUX GEORGES, 147^e R.I., 18-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4211.
HUARD ou HULARD, 143^e R.I.; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4210.
RACINE OSCAR, 128^e R.I., 15-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4217.
SELLIER MARIE, 72^e R.I., 30-12-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4216.
HOURDRY GILBERT, 154^e R.I., 29-1-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4207.
GRIBOUX ARTHUR, 128^e R.I., 29-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4208.
LOMBARD JULES, 155^e R.I., 29-1-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4214.
DORLENS EMILE, sous-lieutenant, 51^e R.I., 22-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4218.
LIGÈRE CÉLESTIN, adjudant chef, 51^e R.I., 8-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4213.
Français inconnu du 148^e R.I., porteur de papiers chiffrés V.V. (pas identifié); relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4209.
DROUVILLE CYPRIEN, 72^e R.I., 16-9-14; relevé à Servon, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4206.
DAVID LOUIS, 342^e R.I., 19-3-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4203.
DORTEMONT MAURICE, 1912, Lille; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4205.
DECAMPS GEORGES, sergent, 84^e R.I., 20-2-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4199.
COLOMBIES EDOUARD, 322^e R.I., 11-7-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4197.

Français inconnu du recrutement de Lille (pas identifié); relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4192.
CONNOISSANT FRANÇOIS, caporal, 18^e B.C.P., 4-3-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4194.
GUILLEMOT-CARADEC LOUIS, 65^e R.I., 9-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4195.
BURDERON ELGELBERT, 8^e R.I.C., 26-9-15; relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4200.
CHARRIE JACQUES, 8^e R.I.C., 28-12-14; relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4201.
CABROL CAMILLE, 24^e R.I.C., 25-9-15; relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4202.
DECUGIS MARIUS, 22^e R.I.C., 28-9-15; relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4204.
GRIMAL AUGUSTE, 122^e R.I., 28-3-15; relevé à Mesnil, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4198.
ROBIN PIERRE, 3^e R.I.C., 28-2-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4193.
NEGRE FIRMIN, 4^e R.I.C., 6-11-14; relevé à Ville-sur-Tourbe, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4196.
DANDOIS RAYMOND, 87^e R.I., 9-10-15; relevé à Tahure, réinhumé ossuaire de Navarin.
CHIRENT ELIE, 81^e R.I., 9-10-15; relevé à Tahure, réinhumé ossuaire de Navarin.
LANCÉL EDOUARD, sergent 51^e R.I., 13-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4670.
PERRIER PIERRE, 87^e R.I., 9-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4666.
LEBAILLIF HENRI, caporal, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4657.
LEFEBVRE ALBERT, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4656.
FERON CHARLES, sergent, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4655.
THORAL LOUIS, 122^e R.I., 6-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4654.
CAVAILLES JOSEPH, 96^e R.I., 11-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4653.
BOUCHEDE JOSEPH, sergent, 1^{er} ALP R.I., 30-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4652.
DECHAMPS JOSEPH, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4651.

(1) Voir les Bulletins N^{os} 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

MAURIZE ALPHONSE, caporal, 329^e R.I., 28-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4659.
 PARE PIERRE, 93^e R.I., 6-3-16; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4669.
 VIGE MARCEL, 93^e R.I., 22-2-16; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4685.
 HERTIGERS JEAN, 87^e R.I., 30-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4682.
 MELIGARI DOMINIQUE, 415^e R.I., 26-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4668.
 CROZET EUGÈNE, 52^e R.I., 20-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4673.
 MICHOT EDOUARD, sous-lieutenant, 294^e R.I., 15-3-16; relevé à Sainte-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2371.
 CHOMETTE ANTOINE, 3^e Zouaves, 6-10-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2366.
 LEBEE ALPHONSE, 106^e R.I., 28-9-15; relevé à Sainte-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2365.
 GOUJARD HENRI, 294^e R.I., 15-3-16; relevé à Sainte-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2374.
 BROCHOIRE JOSEPH, caporal, 62^e R.I., 3-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4671.
 FELLIC LOUIS, 62^e R.I., 24-12-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 989.
 RUFFIE FRANÇOIS, sous-lieutenant, 80^e R.I., 20-11-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4680.
 VIGNE EMILE, caporal, 272^e R.I., 8-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4684.
 LUCHE MARCEL, caporal, 87^e R.I., 11-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4683.
 SONNEVILLE EMILE, 128^e R.I., 6-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4681.
 TARDIVEL HENRI, 87^e R.I., 10-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4660.
 COQUEREL ALPHONSE, 128^e R.I., 6-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4661.
 DUPRE ALFRED (pas identifié); relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4662.
 HINGANT VINCENT, sergent, 272^e R.I., 9-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4663.
 D...NEL JEAN-MARIE (pas identifié); relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4665.
 DURAND FRANÇOIS, sergent-fourrier, 80^e R.I., 30-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4672.
 DABAS MARCEL, 15^e R.I., 26-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4674.
 BECU GEORGES, 87^e R.I., 9-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4664.
 PRADELS JEAN-BAPTISTE, 122^e R.I., 6-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4678.
 DUFAUD PIERRE, 81^e R.I., 7-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4677.
 LETEURTRE GUSTAVE, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4679.
 PERISSE LOUIS, caporal, 128^e R.I., 19-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4658.

AVRIL 1932

DAVID ALEXANDRE, 128^e R.I., 19-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4667.
 OLIVET AUGUSTE; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4676.
 RIVIERE ERNEST, sergent, 128^e R.I., 19-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4675.
 AUPAIX GEORGES, 416^e R.I., 26-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national de Mont-Frenêt, tombe 2364.
 LAUNAY ARISTIDE, 122^e R.I., 8-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2370.
 FOURNIER LUCIEN, 81^e R.I., 28-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2369.
 BECART LÉON, 329^e R.I., 29-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2368.
 TAPISSIER EMILE, 134^e R.I., 6-10-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2373.
 LEMOYNE PAUL, 416^e R.I., 26-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2367.
 VIGNAUX JEAN-BAPTISTE, 416^e R.I., 26-9-15; relevé à Tahure, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2372.
 MELLIER JEAN, lieutenant, 68^e R.I., 1914; relevé à Reims, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2263.
 COMBE PIERRE, 67^e R.I., 27-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2390.
 LAGRANGE LOUIS, 67^e R.I., 27-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4692.
 YANN ALAIN, 9^e Dragons, 29-9-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4691.
 POUGET BARTHELEMY, 5^e R.I.C., 29-9-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4687.
 LEVERRIER FERNAND, 67^e R.I., 27-9-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4693.
 JOVELET HENRI, 402^e R.I., 29-9-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4688.

HUDAULT JOSEPH, sous-lieutenant, 67^e R.I., 28-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4694.
 1 Lieutenant du 54^e R.I. (pas identifié); relevé à Souain, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4686.
 GOURVENNEC LÉON, 402^e R.I., 29-9-15; relevé à Ste-Marie-à-Py, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4689.
 FOURNIGAULT ALPHONSE, 4^e Zouaves, 5-10-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2244.
 YOUNES MOHAMED-AMÉZIANE, 2^e Tirailleurs; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2275.
 PIERRE HENRI, 67^e R.I., 28-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2233.
 RAYNAL RENÉ, 67^e R.I., 28-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2231.
 SAVARD ARTHUR, 67^e R.I., 28-9-15; relevé à Souain, réinhumé cimetière national de Suippes, tombe 4690.
 BEQUET GABRIEL, 107^e B.C.P.; relevé à Souain, réinhumé cimetière national du Mont-Frenêt, tombe 2415.
 LAHITTE PIERRE, Bayonne; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3938.
 CHARRIER JOSEPH, 3^e R.I.C., 27-9-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4219.
 ORSEAU HENRI, 3^e R.I.C., 28-2-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3840.
 MONTEIL EUGÈNE, 3^e R.I.C., 28-2-15; relevé à Beauséjour, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4035.
 JOB AUGUSTE, adjudant, 50^e R.I., 9-3-17; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4089.
 MASSON MARIE, 156^e R.I., 28-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 1981.
 LE DUGOU YVES, 156^e R.I., 28-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 1981.
 PERROT FRANÇOIS, 156^e R.I., 27-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4052.
 HUMBERT EUGÈNE, 347^e R.I., 26-9-14; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4222.
 GAUCHER GEORGES, 156^e R.I., 30-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4220.
 GIRARDOT LÉON, 156^e R.I., 30-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4221.
 THOMASSIN AUGUSTE, caporal, 156^e R.I., 30-9-15; relevé à Maisons-de-Champagne, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4065.
 REBBACHE LAKHDAR MOHAMED, 7^e Tirailleurs, 6-10-15; relevé à Perthes, réinhumé ossuaire de Navarin.
 ROLLAND JULES, 8^e R.I.C., 28-12-14; relevé à Massiges, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4010.
 BOURGEOIS CYRILLE, 1^{er} Zouaves, 15-9-14; relevé à Loivre, réinhumé cimetière national de Cormicq, tombe 7443.
 THIERRY EUGÈNE, 1^{er} Zouaves, 19-9-14; relevé à Loivre, réinhumé cimetière national de Cormicq, tombe 7444.
 HILAIRE FERNAND, sous-lieutenant, 147^e R.I., 31-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4230.
 CUVILLIER ARTHUR, 272^e R.I., 7-11-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4229.
 SUQUET LÉON, 91^e R.I.; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4228.
 LANG MARCEL, adjudant, 91^e R.I., 27-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4225.
 BEZANCON ALBERT, 168^e R.I., 14-7-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4224.
 YERNAUX ADOLPHE, 91^e R.I., 26-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4226.
 1 Français du 147^e R.I., du recrutement de la Seine, 6^e Bureau (pas identifié), relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4227.
 BO...UET EMILE, 91^e R.I., Dunkerque (pas identifié); relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4223.
 LECOMTE JULIEN, 147^e R.I., 7-11-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4231.
 SAINT-JUVIN GUSTAVE, 91^e R.I., 24-10-14; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4124.
 ELOY ARTHUR, 51^e R.I., 22-9-14; relevé à Bervon, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 3792.

MAI 1932

GIRBAL GUILLAUME, 173^e R.I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4232.
 ELLUL FRANÇOIS, 173^e R.I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4253.
 CANEL FRANÇOIS, 173^e R.I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4252.
 PALFART AMÉDÉE, 155^e R.I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4251.
 RO...E HENRI, Avignon (pas identifié); relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4248.
 TOURREL LOUIS, caporal, 173^e R.I., 20-6-15; relevé à La Gruerie, réinhumé cimetière national de Vienne-le-Château, tombe 4244.

(A suivre)